

APERÇU DES DIFFÉRENTES PHASES DU
GOUVERNEMENT SOUS LA DOMI-
NATION ANGLAISE.

1° *Gouvernement militaire, de 1760 à 1764.*—

Pendant la plus grande partie de cette période, le Canada ne fut une province anglaise que par droit de conquête, de sorte que les lois françaises furent administrées, à Québec, par Murray ; à Montréal, par Gage à Trois-Rivières, par Burton.

2° *Gouvernement absolu, de 1764 à 1774.*—

Quand le roi d'Angleterre eut pris définitivement possession du Canada, il nomma un gouverneur et un conseil pour y administrer les lois anglaises ; mais l'imposition de telles lois ne put qu'amener l'irritation et la révolte chez toute une population française.—Le gouvernement impérial remédia à ce mal en passant l'acte de Québec.

3° *Gouvernement sous l'acte de Québec, de 1774 à 1791.*—Par cet acte, les lois françaises furent substituées aux lois anglaises, excepté dans les causes criminelles ; et il fut permis aux catholiques romains de prétendre aux charges publiques sans être obligés de prêter le serment du *test*. Ce gouvernement donna satisfaction aux Canadiens, mais mécontenta les Anglais, dont le nombre s'était accru considérablement par l'arrivée des *loyalistes* des États-Unis. Les colons anglais obtin-

rent bie
4° Gov
1791 à 1
et Bas-C
titution
métropo
exécutif
avait un
latif et
le conse
acte du
d'avoir
Le lieu
avaient
représe
graves
deux p
d'un p
respons
pour ob
duisit
Canada
5° G
1867—
d'un g
du gov
major
jalous
rent in